



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE

25^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE BOUC BEL AIR

Coupe de France de la Montagne 2017 – coefficient 1
Championnat de la Montagne de la Ligue du Sport Auto Provence-Alpes-Côte d'Azur
16 et 17 Avril 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 16 et 17 Avril 2017, avec le concours de la Municipalité de BOUC BEL AIR une épreuve automobile régionale dénommée :

25^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE BOUC BEL AIR

comptant pour la Coupe de France Montagne 2017 - coefficient 1, pour le Championnat de la Montagne, le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin de la ligue du sport auto Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du sport auto Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le n° 18 en date du 20/02/2017 et sous le Permis d'organiser n° 183 en date du 20/02/2017.

Art. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P Officiels

Président du collège des commissaires sportifs	DUCARTERON Marilyn	6840
Commissaire sportif	RICHARD Robert	44762
Commissaire sportif	BORELLI Jean Michel	154216
Directeur de course	DUCARTERON Marc	9003
Directeur de course adjoint	BARDIN Yannick	46622
Directeur de course adjoint	BONNABEL Delphine	132992
Commissaire technique responsable	LAPIQUE Daniel	5826
Commissaire technique	TURPIN Dominique	119028
Commissaire technique	BLANC Philippe	38131
Commissaire technique	FORESTELLO J.Pierre	11620
Relation avec les concurrents	FOTIA Aurore	199244
Relation avec les concurrents	FORESTELLO Isabelle	138486
Chronométrateur officiel » B »	RICHARD M. Christine	49602
Chronométrateur officiel » C »	GETTO Michel	1525
Organisateur technique – ASA Aix	BIAGIONI Norbert	25075
Chargé de la mise en place des moyens	MATTIO Daniel	5318
Chargé des commissaires de route	TORRES Jean Pierre	1831
Médecin	MAILLOUX André	152162

1.2P Horaires

- Clôture des engagements le Lundi 10 avril 2017, minuit.
- Publication de la liste des engagés le Jeudi 13 avril 2017.
- Vérifications :
 - administratives**, Dimanche 16 avril 2017 de 15h00 à 18h 00 à Bouc Bel Air.
 - techniques**, Dimanche 16 avril 2017 de 15h15 à 18h15 à Bouc Bel AirA titre tout à fait exceptionnel et sur demande motivée et acceptée, des vérifications pourront être effectuées le Lundi 17 avril 2017 de 7h45 à 8h15
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais, le Lundi 17 avril 2017 à 8h20.
- Essais Chronométrés : le Lundi 17 avril 2017 de 8h30 à 12h00
- Briefing commissaires le lundi 17 avril 2017 à 08h15 (salle du conseil municipal)
- Briefing pilotes le Lundi 17 avril 2017 à 13h45.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13h.
- Course :
 - 1ère montée le Lundi 17 avril 2017 de 14h00 à 15h10
 - 2ème montée le Lundi 17 avril 2017 de 15h20 à 16h30
 - 3ème montée le Lundi 17 avril 2017 de 16h40 à 17h50
 - 4ème montée le Lundi 17 avril 2017 de 18h00 à 19h00
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : le Lundi 17 avril 2017 - 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion : Place Jean Moulin à Bouc Bel Air, jusqu'à 30' après l'affichage des résultats.
- Remise des Prix le Lundi 17 avril 2017 à 19h30, à Bouc Bel Air
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs à la salle de l'O.M.J.S. de Bouc Bel Air :
 - o 1ère Réunion : le Dimanche 16 avril 2017 à 17h15Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées / manches de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

1.3p - Vérifications

- Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Bouc Bel Air devant la Mairie :
le Dimanche 16 avril 2017 de 15h00 à 18h15.
- Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2017, aux heures suivantes :

Groupes :	N, FN , CN et CM	de 14h15 à 16h00
Groupes :	A, FA, CNF, D/E (F3, FR et FF)	de 15h00 à 17h00
Groupes :	FC, F2000, GT, GTTS	de 16h00 à 17h30
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage MONJO à VENELLES.
- Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art. 2p - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2017.

Art. 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p- Engagements

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE
7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence
tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77
- Les frais de participation sont fixés à : 350 €, réduits à 180 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 130 €

Pour les concurrents qui désirent participer aux 2 courses de côte c'est-à-dire Bouc Bel Air et Vernegues l'engagement sera de 180€ à Bouc bel Airt et de 140€ à Vernegues.

Pour les licenciés de l'asa d'Aix le prix sera de 130€ à Bouc Bel Air et de 90€ à Vernegues.

- Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

- Deux concurrents pourront participer sur une même voiture (Double monte)
- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par lettre, fax ou mail. (voir réglementation 2017)

Création d'un titre de participation en Montagne :

Autorisé pour les pilotes participant à une épreuve régionale Course de côte inscrite au calendrier FFSA uniquement en groupes F2000, N/FN, A/FA, FS, FC, GT, GGTS de série.

Art. 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 70
- La répartition des voitures dans les groupes et classes (voir Réglementation Montagne France auto 2017)

4.2.7 Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.

Course de Côte et Slalom :

Voitures fermées, groupe CM et GTTS, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées / **parcours** précédent.

Art. 5p - PUBLICITE

Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)

Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Parcours :

- La course de côte régionale de Bouc Bel Air se déroule sur le CD 59, dite « Route sous le crêt ». (chemin de la Baume du Loup)
Départ : 100 m après le croisement D60a/D59.
Arrivée : 150 m avant l'entrée de la place Jean Moulin.
Longueur : 800 m . Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 4 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants : F2000, FC, N/FN, A/FA, GT, GTTS, CM/CN/CNF et D/E (FF, FR, F3B).
- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.
Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.
- Parc Départ et Parc arrivée : Place Jean Moulin à Bouc Bel Air

6.2p Route course :

L'accès au départ se fera par convoi en sens inverse de la course.

6.3p File de départ :

La file de départ se fera devant le parking de la mairie

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés devant la Mairie de Bouc Bel Air.

Les remorques devront être obligatoirement garées au parking MOUSSOU, sous peine de sanctions appliquées par le Collège des Commissaires Sportifs.

6.6p Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera devant la Mairie de Bouc Bel Air.

6.7P Tableau d'affichage officiel :

- Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation devant la Mairie.

- Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
- Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P Permanence :

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la Mairie de Bouc Bel Air au 06.22.00.38.15
- Centre de secours : Hôpital d'Aix en Provence, Téléphone : 04 42 33 50 00

Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes

7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2017.

Art. 9p - CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course
- Les classements officiels provisoires seront à la Mairie de Bouc Bel Air et seront établis de la manière suivante :
 - 1 classement général
 - 1 classement pour chacun des 8 groupes ou groupements de groupes suivants : F2000, FC, N/FN, A/FA, GT, GTTS, CM/CN/CNF, D/E/F3/FF/FR, et N2 Série
 - 1 classement pour chacune des 28 classes.
 - 1 classement féminin tiré du classement général

Art. 10p - PRIX

10.2p Prix :

Classement général :	1 ^{er}	170 €
	2 ^{ème}	110 €
	3 ^{ème}	70 €
Classement féminin :	1 ^{ère}	170 €
Classement pour chacune des 28 classes :	1 ^{er}	170 €
	2 ^{ème}	90 € si + de 4 partants
	3 ^{ème}	50 € si + de 8 partants

10.3p Coupes

Classement général :		1 coupe
Classement pour chacun des 8 groupes :		1 coupe
Classement pour chacune des 28 classes :	de 2 à 4 partants :	1 coupe
	de 5 à 8 partants :	2 coupes
	de 9 à 12 partants :	3 coupes

10.5p Remise des prix et coupes

Elle aura lieu à la salle du conseil municipal à Bouc Bel Air le Lundi 17 avril 2017 à 19h30.

10.6p Remise des chèques

Les concurrents recevront, à leur domicile, les chèques correspondants à leur prix dans un délai de 8 jours.